

La co-ingénierie de la participation : une expérience citoyenne sur la rivière Drôme. ANNEXES.

Émeline Hassenforder^{1,*}, Sabine Girard², Nils Ferrand³, Claire Petitjean⁴ et Chrystel Fermond⁵

¹ Sciences de gestion, CIRAD, UMR G-EAU, INRAE, AgroParisTech, IRD, Montpellier SupAgro, Université de Montpellier, Montpellier, France <https://orcid.org/0000-0003-3873-8871>

² Géographie, Université de Grenoble Alpes, INRAE, LESSEM, Grenoble, France <https://orcid.org/0000-0003-1906-0700>

³ Modélisation et aide à la décision, INRAE, UMR G-EAU, AgroParisTech, CIRAD, IRD, Montpellier SupAgro, Université de Montpellier, Montpellier, France

⁴ Animatrice du projet SPARE, Syndicat mixte de la rivière Drôme et de ses affluents, Saillans, France

⁵ Directrice, Syndicat mixte de la rivière Drôme et de ses affluents, Saillans, France

Auteur correspondant : emeline.hassenforder@cirad.fr

Résumé : Le présent document inclut les annexes de l'article « La co-ingénierie de la participation : une expérience citoyenne sur la rivière Drôme » publié dans le journal *Natures Sciences Sociétés* en 2021 (<https://doi.org/10.1051/nss/2021050>). L'article détaille un processus participatif mis en place sur le bassin versant de la Drôme pour préparer, avec les citoyens, la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Spécifiquement, des citoyens ont été associés précocement pour choisir et organiser leur propre processus participatif. Cette co-ingénierie les a sensibilisés à l'importance de ces décisions, a initié des apprentissages sociaux et posé les conditions d'une régulation efficiente. Elle a clarifié les liens entre la participation et la gouvernance institutionnelle. Mais l'exercice apparaît abstrait aux participants. Il requiert des règles de participation claires et une initiation aux enjeux et au vocabulaire de la participation. En conclusion, l'article suggère des adaptations de la co-ingénierie de la participation en fonction des attentes et moyens disponibles.

ANNEXE 1 • Acteurs impliqués dans la co-ingénierie de la démarche participative de la Drôme	2
ANNEXE 2 • Les six phases pour concevoir un plan de participation (PrePar)	4
ANNEXE 3 • Matrice support pour la réalisation du plan de participation PrePar	5
ANNEXE 4 • Correspondance entre les étapes de la décision proposées au sein de la méthodologie PrePar, les phases du processus décisionnel identifiées par Simon (1977) et les étapes standard d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)	6
ANNEXE 5 • Éléments quantitatifs sur le suivi-évaluation du dispositif participatif Drôme	8
ANNEXE 6 • Codage des entretiens	8

ANNEXE 1 • Acteurs impliqués dans la co-ingénierie de la démarche participative de la Drôme

Acteurs impliqués	Rôle et définition	Participe à	Qui
Manager	Est l'instigateur du processus participatif. Il/Elle identifie un facilitateur potentiel et le/la recrute. Le manager et le facilitateur assurent le pilotage opérationnel et administratif du processus participatif (organisation des évènements, mobilisation des participants, lien entre les différents acteurs, etc.).	Tout (réunions de la Commission Locale de l'Eau, du groupe pilote, du Groupe Débat pour l'Eau)	Directrice du Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et de ses Affluents (SMRD)
Facilitatrice	Est chargé d'organiser, d'animer et de faciliter toutes les actions locales avec les différentes parties prenantes Recruté par le manager sur les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir comprendre les traits culturels et sociaux du territoire • Être indépendant et reconnu par toutes les parties prenantes en tant que tel • Être au courant des problèmes du territoire bien qu'il/elle ne soit pas censé contribuer au contenu. 	Tout (réunions de la Commission Locale de l'Eau, du groupe pilote, du Groupe Débat pour l'Eau)	Embauchée par le manager en avril 2016 à mi-temps puis à 80% à partir d'avril 2017 Remplacée entre novembre 2016 et juin 2017 pendant un congé maternité Appuyée par un stagiaire entre mi-juin et mi-août 2017 dans la phase de diagnostic citoyen
Chercheurs	Accompagnent le manager et le facilitateur dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la démarche participative, ainsi que dans l'analyse des données.	Tout (réunions de la Commission Locale de l'Eau, du groupe pilote, du Groupe Débat pour l'Eau)	3 chercheurs d'Irstea, dont une chercheuse également élue de la Drôme et qui participe aux réunions de la Commission Locale de l'Eau à ce titre + 2 stagiaires
Groupe Pilote	Soutient le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et de ses Affluents dans ses choix stratégiques vis-à-vis de la démarche participative. Doit aider le manager à comprendre et couvrir les différentes questions, se connecter aux réseaux concernés,	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions du groupe pilote • Participent aussi aux réunions du Groupe Débat pour l'Eau 	10 habitants bénévoles, dont 4 membres de la Commission Locale de l'Eau recrutés en avril 2016 par le manager et le facilitateur

	<p>mobiliser les citoyens et le groupe Débat pour l'Eau. Il ne décide pas du dispositif participatif, il le conseille et le soutient.</p> <p>Recruté par le manager sur les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être des personnes de confiance pour le manager, avec qui il peut facilement traiter des problèmes délicats et trouver des solutions pour le processus • Représenter dans la mesure du possible l'ensemble du territoire, les principaux groupes et secteurs sociaux, même indirectement. • Être ouverts et intéressés par la participation. <p>Le choix des membres contactés a été fait par le SMRD sur la base de ses réseaux professionnels via des contacts individuels par téléphone.</p>		
Groupe Débat pour l'Eau (GDE)	<p>Est considérée membre du « Groupe Débat pour l'Eau » (GDE) toute personne ayant participé au moins une fois à une réunion du GDE.</p> <p>Ce sont pour la plupart des citoyens habitant le bassin versant de la Drôme. Ils ont été mobilisés par différents canaux de communication (articles de presse, mailing dans les boîtes aux lettres, posters, Facebook, newsletters, etc.) ainsi que via trois réunions d'information en novembre 2016.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions du GDE • Des membres du GDE participent également aux réunions de la Commission Locale de l'Eau (candidature spontanée, voir les règles) 	<p>A la fin de la phase d'ingénierie de la participation en avril 2017, le GDE était composé de 46 membres d'une moyenne d'âge de 55 ans dont 28 hommes (61%) et 18 femmes (39%). La majorité des participants vient de l'amont du bassin versant.</p>
Commission Locale de l'Eau (CLE)	<p>Valident les règles de participation et s'engagent à prendre en compte les propositions des citoyens</p> <p>Sont informés régulièrement des avancées de la démarche participative par le manager et facilitateur et par les membres du GDE qui viennent aux réunions de la CLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 4 membres de la CLE font partie du Groupe pilote et participent donc aussi aux réunions du GDE • Le président de la CLE intervient de manière ponctuelle dans les réunions du GDE 	<p>48 membres dont 27 représentants des collectivités territoriales et 16 représentants d'usagers.</p>

ANNEXE 2 • Les six phases pour concevoir un plan de participation (PrePar)

Phases PrePar	Description
<p>1. Formaliser les objectifs de gestion et de participation</p>	<p>Répondre à la question : Quel est votre projet participatif ? En d'autres termes... Pourquoi voulez-vous associer les citoyens et autres parties prenantes à la gestion du bassin versant? Bien distinguer les objectifs de gestion de l'eau (ex. réviser le SAGE) des objectifs de participation (ex : Limiter les conflits d'usage, générer de nouvelles idées, etc.)</p>
<p>2. Identifier les parties prenantes (participants)</p>	<p>Réaliser une cartographie d'acteurs. Outre les acteurs de la gestion de l'eau (élus, industries, associations, usagers, etc.), penser également aux acteurs de la participation (facilitateur, garant, évaluateur, etc.).</p> <p>Les « participants » peuvent être des individus, des groupes, institutions ou des catégories (ex : néo-ruraux). Ne pas oublier les « oubliés ».</p>
<p>3. Valider les étapes de la décision</p>	<p>En utilisant les posters, valider l'ordre des étapes de la décision le plus pertinent dans le cadre du dispositif participatif local et définir le degré de participation souhaité. Huit étapes de la décision sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire un plan de participation • Etablir un diagnostic • Explorer des scénarios • Définir les objectifs, préférences et contraintes • Identifier des actions et plans • Choisir, prioriser, voter • Mettre en œuvre • Suivre et évaluer
<p>4. Lister les actions de participation</p>	<p>Une « action » de participation est définie par un objectif ou une contribution à la décision (p.e. « collecter des données hydrologiques », « définir des critères de gestion », « recueillir des propositions d'action », « faire explorer des nouvelles pratiques par la simulation », « voter parmi des options », etc). Chaque action est attachée à un ou des participants et est positionnée dans la séquence d'actions (étapes).</p>
<p>5. Définir le rôle des parties prenantes pour chaque action</p>	<p>Pour chaque action, les parties prenantes peuvent avoir quatre rôles distincts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisateur (O) = Organiser, faire faire • Actif (A) = Donner son opinion, décider (participation active) • Passif (P) = Etre présent, écouter, être informé (participation passive) • (Rien) = ne pas participer, être absent
<p>6. Discuter les méthodes participatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de choix a priori → selon le besoin • Diversifier selon le contexte précis • Ne pas se focaliser sur ce qu'on sait faire uniquement • Consulter, discuter • Utiliser les compétences présentes • Se former

ANNEXE 3 • Matrice support pour la réalisation du plan de participation PrePar

PLAN DE PARTICIPATION PREPAR											
Bassin versant:											
Objectif(s) de gestion pour la rivière:											
Objectif(s) pour la participation:											
Etapes de la décision ->											
Actions de participation ->											
Parties prenantes (participants) ↓											
	(rôles)										

ANNEXE 4 • Correspondance entre les étapes de la décision proposées au sein de la méthodologie PrePar, les phases du processus décisionnel identifiées par Simon (1977) et les étapes standard d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Etapes de la décision proposées au sein de la méthodologie PrePar	Phases du processus décisionnel identifiées par Simon (1977)	Etapes standard d'élaboration d'un SAGE
1. Construire un plan de participation	Intelligence	Etat des lieux
2. Etablir un diagnostic		
3. Explorer des scénarios	Design	Choix de la stratégie
4. Définir les objectifs, préférences et contraintes		
5. Identifier des actions et plans		
6. Choisir, prioriser, voter	Choix	
7. Mettre en œuvre	Révision	Rédaction du PAGD et mise en œuvre du SAGE
8. Suivre et évaluer		

Sur la comparaison avec d'autres étapes du processus décisionnel dans la littérature, voir Daniell, 2012 Appendice B Understanding Decision-Aiding Table B.2: Example "phase" denoted decision-making and problem-solving processes.

Les quatre phases du processus décisionnel identifiées par Simon (1977) :

(Traduit et adapté de Simon, 1977)

- **Intelligence:** trouver, identifier et formuler le problème ou la situation qui appelle une décision (i.e. décider de ce qui va être décidé)
- **Design:** inventer, concevoir, développer et analyser différents plans d'action possibles pour gérer la situation nécessitant une décision.
- **Choix:** choisir un plan d'action particulier parmi les alternatives identifiées
- **Révision :** assurer la bonne exécution du choix.

Les étapes d'élaboration du SAGE :

(Source : ACTeon, MEDDE, & Les agences de l'eau, 2015)

1. Etat des lieux

3 sous étapes:

- Etat initial et diagnostic
- Evaluation du potentiel hydroélectrique sur le territoire du SAGE
- Tendances et scénarios

2. Choix de la stratégie

3 sous-étapes :

- Formalisation d'objectifs collectifs
- Evaluation des scénarios précédents au travers de leurs impacts écologiques et de leurs conséquences socio-économiques.
- Choix d'un scénario

3. Rédaction du plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques

4. Traduction dans le règlement

Plus une étape transversale : Rapport environnemental

Précisions complémentaires :

Les étapes d'élaboration du SAGE n'incluent pas d'étape spécifiquement dédiée à la **construction du plan de participation** ni à son **suivi-évaluation**, comme c'est le cas dans PrePar puisque PrePar est spécifiquement centré sur la participation. Néanmoins le guide inclue à chaque étape des précisions sur la consultation des acteurs.

La troisième sous-étape de l'état des lieux « **tendances et scénarios** » correspond à l'étape 3 de PrePar.

Pour les étapes 1 et 2 de PrePar (Etablir un diagnostic et Explorer des scénarios), la méthodologie CooPlaage mobilise généralement la **modélisation et la simulation participatives** via des jeux de rôles. Ceux-ci permettent en effet aux acteurs à la fois de modéliser leur territoire, c'est-à-dire d'en faire un état des lieux, puis d'évaluer les impacts de différentes tendances et scénarios afin de faire le choix d'un scénario. La modélisation et la simulation participatives sont donc transversales aux étapes 2 et 3 de l'élaboration d'un SAGE (Etat des lieux et Choix de la stratégie). Le guide méthodologique pour l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE explique d'ailleurs dans quelle mesure la modélisation participative peut constituer un outil d'accompagnement du SAGE (p.80).

L'étape 7 de PrePar (**Mise en œuvre**) inclue à la fois l'étape 3 d'élaboration du SAGE (Rédaction du PAGD) et la mise en œuvre dudit SAGE (postérieure à son élaboration)

L'étape 4 de l'élaboration du SAGE (**Traduction dans le règlement**) n'a pas strictement d'équivalent dans les étapes PrePar puisque cette étape a essentiellement une portée juridique sur l'opposabilité du SAGE. Néanmoins, elle est comparable avec la charte de la participation qui elle vise à l'opposabilité du plan de participation (cf. étape Régulation sur la figure 2).

Références :

ACTeon, MEDDE, & Les agences de l'eau. (2015). *Guide méthodologique pour l'élaboration et la mise en oeuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux*.

Daniell, K. A. (2012). *Co-Engineering and Participatory Water Management: Organisational Challenges for Water Governance*. Cambridge, England: Cambridge University Press.

Simon, H. A. (1977). *The New Science of Management Decision, Revised Edition*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice-Hall.

ANNEXE 5 • Éléments quantitatifs sur le suivi-évaluation du dispositif participatif Drôme

Méthode de suivi-évaluation	Fréquence et nombre
Questionnaire initial	85 réponses https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdFQQwvrhLf0d0L49Fto13479vFCLnb0hOylxsJ9BDoQjX9Q/viewform
Listes de présence	A chaque évènement
Attentes en début de réunions	A chaque évènement
Observation participante et comptes rendus	A chaque évènement
Photos et vidéos	A chaque évènement
Questionnaires d'évaluation suite à chaque réunion	60 questionnaires sur la phase d'ingénierie (04/12/16 : 24 ; 06/03/17 : 18 ; 13/05/17 : 14+4)
Entretiens vidéo	13 (03/09/16 : 2 ; 3&4/12/16 : 6 ; 06/02 : 2 ; 06/03/17 : 2 ; 13/05/17 : 1)
Entretiens semi-directifs sur la phase d'ingénierie de la participation	14
Entretiens semi-directifs de fin de projet	6

ANNEXE 6 • Codage des entretiens

Code	Entretien (personne, date)
C1	Citoyen, membre du Groupe Pilote juin 2017
C2	Citoyen, juin 2017
C3	Citoyen, juin 2017
C4	Citoyen, juin 2017
C5	Citoyen, juin 2017
C6	Citoyen, juin 2017
C7	Citoyen, juin 2017
C8	Citoyen, juin 2017
O1	Gestionnaire, avril 2019
E1	Membre de la CLE (élu), membre du Groupe Pilote, avril 2019
E2	Membre de la CLE (élu), avril 2019